Plan d’action communal dans le domaine de l’énergie

Commune de XXX

République et Canton du Jura

XXX, le jj mm aaaa

**Impressum**

Mandant Commune de XXX  
Administration communale  
Rue  
NP Commune  
Tél.  
Courriel

Mandataire principal Bureau d'ing.  
Rue  
NP Commune  
Tél.  
Courriel

Autres mandataires xxx

Contribution et validation technique P. ex. Commission communale de l'énergie

Validation politique xxx

Remerciements xxx

**Approbation selon art. 4b LEn**

|  |
| --- |
| **Auteur du plan**  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Lieu, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| **Adoption**  Au nom du Conseil communal  Le/La président/e Le/La secrétaire  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Nom commune, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| **Approbation**  Département de l’environnement  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Delémont, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

**Table des matières**

[1 INTRODUCTION 7](#_Toc98224513)

[2 SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNE 7](#_Toc98224514)

[2.1 Portrait 7](#_Toc98224515)

[2.2 Consommation d'énergie (territoire communal) 9](#_Toc98224516)

[2.3 Consommation d’énergie (bâtiments et installations communaux) 9](#_Toc98224517)

[2.4 Production d'énergies renouvelables (territoire communal) 10](#_Toc98224518)

[2.5 Réseaux de transport et distribution de l'énergie 11](#_Toc98224519)

[3 VISION ET LIGNES DIRECTRICES 12](#_Toc98224520)

[3.1 Vision à long terme 12](#_Toc98224521)

[3.2 Lignes directrices 12](#_Toc98224522)

[4 POTENTIELS ÉNERGÉTIQUES DE LA COMMUNE 14](#_Toc98224523)

[4.1 Potentiel d'économie d'énergie 14](#_Toc98224524)

[4.2 Potentiel de production d'énergies renouvelables 14](#_Toc98224525)

[4.3 Potentiel de développement des réseaux de transport et distribution de l'énergie 15](#_Toc98224526)

[5 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES 17](#_Toc98224527)

[5.1 Territoire communal 17](#_Toc98224528)

[5.2 Patrimoine communal 18](#_Toc98224529)

[6 MISE EN ŒUVRE 19](#_Toc98224530)

[6.1 Mesures de mise en œuvre 19](#_Toc98224531)

[6.2 Indicateurs 19](#_Toc98224532)

[7 CONCLUSION 19](#_Toc98224533)

[8 CARTES ET SYNTHESE (Optionnel) 20](#_Toc98224534)

[9 ANNEXES (optionnel) 21](#_Toc98224535)

# INTRODUCTION

Le plan d’action communal décrit les potentiels d’utilisation rationnelle et de valorisation des énergies renouvelables. Il définit les objectifs de politique énergétique de la commune et les mesures permettant de les atteindre.

Le plan d’action communal répond à l’exigence par l’article 4b de la loi cantonale sur l’énergie et aux articles 12 à 16 de son ordonnance d’application.

# SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNE

## Portrait

### Situation et présentation

|  |
| --- |
| Bref descriptif de la situation et présentation de la commune. |

Texte de la commune

### Indicateurs généraux

|  |
| --- |
| Ces données sont mises à disposition par la Section de l’énergie sur le site <https://www.jura.ch/DEN/SDT/Energie/Obligations-pour-les-communes.html> |

|  |  |
| --- | --- |
| **District** |  |
| **Nombre d’habitants** (source: stat.jura.ch, année) |  |
| **Superficie** (source: stat.jura.ch, année) |  |
| **Densité** (source: stat.jura.ch, année) |  |
| **Altitude médiane** (source: stat.jura.ch, année) |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Type de commune** (source des données : Office fédéral de la statistique OFS, Atlas statistique de la Suisse, indiquer l'année) |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Emplois par secteur** (source : OFS, année) | Nombre | Part en % |
| Emplois secteur primaire |  |  |
| Emplois secteur secondaire |  |  |
| Emplois secteur tertiaire |  |  |
| Total emplois |  | 100% |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Bâtiments et logements (source : OFS, année) | Nombre | Part en % |
| Habitations individuelles |  |  |
| Habitations collectives |  |  |
| Total bâtiments d'habitation |  | 100% |
| Total logements |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Véhicules à moteur** (source : OVJ, année) | Nombre |
| Voitures de tourisme |  |
| Voitures électriques et hybrides plug-in |  |
| Bornes de recharge publiques pour voitures électriques |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Structure communale** (calculs selon les données ci-dessus) | Nombre |
| Emplois par habitant |  |
| Voitures de tourisme par habitant |  |
| Personnes par unité d’habitation |  |

### Profil des flux d'énergie et de matières

Le tableau ci-dessous indique l’état de l’organisation de l’approvisionnement en énergie et en eau ainsi que du traitement des eaux usées et de la gestion des déchets de la commune. Il indique aussi si cette dernière dispose de ses propres services industriels et installations ou, si ce n’est pas le cas, quelle part elle possède dans la société d’exploitation externe à l'administration communale.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Exploitation à l’interne de l'administration communale (oui / non) | Exploitants externes (à remplir si réponse « non » dans la colonne à gauche) | |
|  | Parts en % | Exploitant |
| Approvisionnement en électricité |  |  |  |
| Approvisionnement en eau |  |  |  |
| Approvisionnement en gaz |  |  |  |
| Éclairage public |  |  |  |
| Chauffage à distance  (indiquer l'agent/les agents énergétique/s utilisés pour la production de la chaleur) |  |  |  |
| Traitement des eaux usées (STEP) |  |  |  |
| Gestion des ordures ménagères (UIOM) |  |  |  |
| Gestion des déchets verts |  |  |  |
| Entreprises de transports publics |  |  |  |

### Organisation et fonctionnement

Une bonne gestion des questions énergétiques communales est intimement liée à un bon fonctionnement des structures internes de la commune. Le domaine de l’énergie étant transversal, la mise en œuvre de la politique énergétique communale implique un renforcement de la coordination et de la concertation entre tous les organes de l’administration, et notamment entre ceux ci-dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| Exécutif | Conseil communal (x membres) |
| Législatif | Assemblée communale ou Conseil général (x membres) |
| Commissions concernées par le domaine de l'énergie |  |
| Dicastères et services de l’administration concernés par le domaine de l'énergie |  |

|  |
| --- |
| Expliquer comment la commune intègre la politique énergétique dans ses actions |

Texte de la commune

### Activités dans le domaine de l’énergie

|  |
| --- |
| Recenser brièvement les actions, projets et études réalisés, en cours et prévus par la commune dans le domaine de l’énergie. |

Texte de la commune

## Consommation d'énergie (territoire communal)

|  |
| --- |
| Consommation globale d’énergie finale pour l'ensemble du territoire communal (somme des données présentées dans les sections 2.2.1 à 2.2.3), répartition par agent énergétique et calcul de cette même consommation par habitant. |

Texte de la commune

### Chaleur / froid

|  |
| --- |
| Consommation globale de chaleur (chauffage des bâtiments, eau chaude sanitaire, chaleur industrielle, …) et de froid (rafraichissement des bâtiments, froid industriel, …) pour l'ensemble du territoire communal, répartition par agent énergétique et par type d'utilisateur (ménages, industrie, services/infrastructures). |

Texte de la commune

### Électricité

|  |
| --- |
| Consommation globale d'électricité (y compris pour la production de chaleur et de froid ainsi que pour les transports) pour l'ensemble du territoire communal, répartition par agent énergétique (cf. marquage de l'électricité consommée fournie par le distributeur) et par type d'utilisateur (ménages, industrie, services/infrastructures, transports). |

Texte de la commune

### Carburants

|  |
| --- |
| Consommation de carburants pour l'ensemble du territoire communal, répartition par type de carburant (essence, diesel) et par type de véhicule (voiture de tourisme, camion, …). Un exemple de méthodologie pour ce calcul est celui de l'outil Région-Energie qui prend en compte le nombre de véhicules immatriculés sur le territoire régional, leur consommation spécifique moyenne et la distance moyenne parcourue chaque année. |

Texte de la commune

## Consommation d’énergie (bâtiments et installations communaux)

|  |
| --- |
| Consommation globale d’énergie finale pour le patrimoine communal (somme des données présentées dans les sections 2.3.1 à 2.3.3), répartition par agent énergétique et calcul de cette même consommation par habitant. |

Texte de la commune

### Chaleur / froid

|  |
| --- |
| Consommation globale de chaleur et de froid pour le patrimoine communal (bâtiments et autres installations consommatrices de chaleur propriétés ou faisant partie du patrimoine financier de la commune), répartition par agent énergétique. |

Texte de la commune

### Électricité

|  |
| --- |
| Consommation globale d'électricité pour le patrimoine communal (bâtiments, autres installations et infrastructures consommatrices d'électricité propriétés ou faisant partie du patrimoine financier de la commune), répartition par agent énergétique. La consommation de l’éclairage public doit être indiquée séparément. |

Texte de la commune

### Carburants

|  |
| --- |
| Consommation de carburants pour le patrimoine communal (véhicules de l'administration, autres véhicules propriétés ou faisant partie du patrimoine financier de la commune), répartition par type de carburant et par type de véhicule. |

Texte de la commune

## Production d'énergies renouvelables (territoire communal)

|  |
| --- |
| Production globale d’énergies renouvelables pour l'ensemble du territoire communal (somme des données présentées dans les sections 2.4.1 à 2.4.3) et calcul de la part de celle-ci par rapport à la consommation globale d’énergie finale (cf. section 3.2).  Production globale d’énergies renouvelables pour le patrimoine communal (somme des données présentées dans les sections 3.3.1 à 3.3.3). |

Texte de la commune

### Chaleur / froid

|  |
| --- |
| Production de chaleur et de froid renouvelables pour l'ensemble du territoire communal et répartition par agent énergétique (biomasse, soleil, géothermie, chaleur/froid de l'environnement, incinération des déchets, récupération de rejets thermiques, …).  Production de chaleur et de froid renouvelables pour le patrimoine communal (bâtiments, autres installations et infrastructures productrices de chaleur et de froid renouvelable propriétés ou faisant partie du patrimoine financier de la commune). |

Texte de la commune

### Électricité

|  |
| --- |
| Production d'électricité renouvelable pour l'ensemble du territoire communal et répartition par agent énergétique (eau, biomasse, soleil, géothermie, incinération des déchets, …). Le SENE peut fournir aux communes les informations contenues dans sa base de données Energies renouvelables.  Production d'électricité renouvelable pour le patrimoine communal (bâtiments, autres installations et infrastructures productrices d'électricité renouvelable propriétés ou faisant partie du patrimoine financier de la commune). |

Texte de la commune

## Réseaux de transport et distribution de l'énergie

|  |
| --- |
| Description de la situation actuelle (emplacement, quantités d’énergie, part renouvelable, etc.) des éventuelles énergies réseaux (chauffage à distance, gaz naturel/biogaz, électricité, etc.) |

Texte de la commune

# VISION ET LIGNES DIRECTRICES

## Vision à long terme

|  |
| --- |
| La vision de la commune exprime la situation souhaitée – le futur idéal – de son territoire en termes de développement énergétique à long terme, c'est-à-dire à l’horizon 2035. C’est une déclaration d’intention qui donne un cap, une direction générale.  Exemples de visions définies par des communes (à définir par la commune) :  « Notre commune vise les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération »  « Une commune économe et responsable face à son développement énergétique »  « Objectifs 2000 watts, l'énergie d'y croire »  « En chemin vers l'autonomie énergétique »  « La performance économique par une politique énergétique optimale »  Cette vision, rédigée également dans une perspective de communication, a une force de motivation importante pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique. |

La vision de la commune de XXX est la suivante :

Texte de la commune

## Lignes directrices

|  |
| --- |
| Exemples de stratégies régulièrement mises en place :  Renforcer l'efficacité énergétique, notamment en :   * favorisant l’assainissement énergétique du patrimoine communal dans le respect des plus hauts standards d’efficacité énergétique et encourager la population à en faire de même ; * réalisant toute nouvelle construction ou installation communale selon les standards de très haute efficacité énergétique et encourager la population à en faire de même ; * soutenant les mesures de réduction des consommations d’énergies pour l’ensemble de son tissu socioéconomique local (p.ex. pour les gros consommateurs) ; * encourageant l’utilisation des appareils et des luminaires économes ; * favorisant les transports publics, la mobilité douce ainsi que les véhicules électriques et hybrides plug-in ; * planifiant une offre suffisante en bornes de recharge électrique publiques.   Production et distribution d'énergie performantes, notamment en :   * mettant en cohérence les différents réseaux de distribution d'énergie (gaz, électricité, chauffage et froid à distance) ; * développant les installations de production d'énergie recourant aux agents énergétiques locaux.   Promotion des énergies renouvelables, notamment en :   * mettant en place des mesures incitatives de valorisation des énergies renouvelables indigènes (aides financières, facilitations de procédures, règlementaires, etc.) ; * favorisant les installations de production d’énergies renouvelables en tenant compte des intérêts de la société, de la protection de l'environnement et du développement économique ; * encourageant la substitution des agents énergétiques fossiles (notamment pour le chauffage et l'eau chaude) par des énergies renouvelables afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.   Favoriser un développement urbain durable, notamment en :   * liant étroitement urbanisme, mobilité, énergies et environnement (optimisation, densification coordonnée, etc.) ; * construisant des CAD dans les zones à densité énergétique adaptée.   Communiquer et coopérer sur les questions liées à l'énergie, notamment en :   * suivant la situation énergétique et climatique du territoire communal avec des indicateurs pertinents ; * en sensibilisant toute l’administration aux économies d’énergie et en veillant à mettre en place les mesures adéquates ; * informant régulièrement sur les actions de politique énergétique de la Commune ; * soutenant les initiatives locales visant la sobriété énergétique et les comportements responsables ; * mettant à disposition des informations facilitant la prise de décision des habitants. |

Les piliers et objectifs généraux de la politique énergétique mis en place sont :

Texte de la commune

# POTENTIELS ÉNERGÉTIQUES DE LA COMMUNE

## Potentiel d'économie d'énergie

|  |
| --- |
| Potentiel global d'économie d'énergie pour l'ensemble du territoire communal en tenant compte de l'évolution de la population, du développement urbain (zones à bâtir et types d’activités économiques souhaitées et prévues), des surfaces chauffées (assainissement énergétique des bâtiments existants et nouveaux bâtiments), des infrastructures, du parc véhicules, etc. afin de pouvoir estimer les consommations futures (somme des données présentées dans les sections 5.1.1 à 5.1.3). |

Texte de la commune

### Chaleur / froid

|  |
| --- |
| Potentiel d'économie de chaleur pour l'ensemble du territoire communal par des mesures comme l'assainissement énergétique des bâtiments et des infrastructures existantes, la construction de nouveaux bâtiments selon des standards énergétiques élevés, l'optimisation de l'exploitation des bâtiments ainsi que des processus et équipements industriels, la conclusion de conventions d'objectifs avec les gros consommateurs et la réalisation d'audits énergétique pour les PME, l'installation de couplages chaleur-force (CCF) ou de piles à combustibles en lieu et place de simples chaudières, …  Potentiel d'économie de chaleur pour le patrimoine communal (bâtiments et autres installations consommatrices de chaleur propriétés ou faisant partie du patrimoine financier de la commune). |

Texte de la commune

### Électricité

|  |
| --- |
| Potentiel d'économie d'électricité pour l'ensemble du territoire communal par des mesures comme l'obligation de remplacer les chauffages et chauffe-eau électriques existants, l'assainissement de l'éclairage public, le remplacement des sources lumineuses, des appareils et des pompes de circulation peu efficaces dans les bâtiments, l'optimisation de l'exploitation des bâtiments ainsi que des processus et équipements industriels, la conclusion de conventions d'objectifs avec les gros consommateurs et la réalisation d'audits énergétique pour les PME, …  Potentiel d'économie d'électricité pour le patrimoine communal (bâtiments et autres installations consommatrices d'électricité propriétés ou faisant partie du patrimoine financier de la commune). Le potentiel d’économie d’électricité de l’éclairage public doit être indiqué séparément. |

Texte de la commune

### Carburants

|  |
| --- |
| Potentiel d'économie de carburants pour l'ensemble du territoire communal par des mesures comme la mise en place de transports publics (TP) performants et réseaux de mobilité douce attractifs, le remplacement de véhicules peu efficaces, la mise à disposition d'abonnements pour les TP à prix réduit et de vélos (électriques) en libre-service, …  Potentiel d'économie de carburants pour le patrimoine et l'administration communale (déplacements des employés, véhicules de l'administration ou autres véhicules propriétés de la commune). |

Texte de la commune

## Potentiel de production d'énergies renouvelables

|  |
| --- |
| Potentiel de production d'énergies renouvelables et de valorisation des rejets thermiques locaux pour l'ensemble du territoire communal pour la production de chaleur, électricité et carburants (si pertinent) en tenant compte de l'évolution du développement urbain (surfaces construites) afin de pouvoir estimer les ressources disponibles (eau, soleil, biomasse, vent, chaleur/froid de l'environnement, …).  Potentiel de production d'énergies renouvelables et de valorisation des rejets thermiques locaux pour le patrimoine communal en tenant compte de l'évolution du développement parc des immeubles propriétés et faisant partie du patrimoine financier de la commune. |

Texte de la commune

### Chaleur / froid

|  |
| --- |
| Potentiel d'économie de chaleur pour l'ensemble du territoire communal par des mesures comme l'assainissement énergétique des bâtiments et des infrastructures existantes, la construction de nouveaux bâtiments selon des standards énergétiques élevés, l'optimisation de l'exploitation des bâtiments ainsi que des processus et équipements industriels, la conclusion de conventions d'objectifs avec les gros consommateurs et la réalisation d'audits énergétique pour les PME, l'installation de couplages chaleur-force (CCF) ou de piles à combustibles en lieu et place de simples chaudières, …  Potentiel d'économie de chaleur pour le patrimoine communal (bâtiments et autres installations consommatrices de chaleur propriétés ou faisant partie du patrimoine financier de la commune). |

Texte de la commune

### Électricité

|  |
| --- |
| Potentiel d'économie d'électricité pour l'ensemble du territoire communal par des mesures comme l'obligation de remplacer les chauffages et chauffe-eau électriques existants, l'assainissement de l'éclairage public, le remplacement des sources lumineuses, des appareils et des pompes de circulation peu efficaces dans les bâtiments, l'optimisation de l'exploitation des bâtiments ainsi que des processus et équipements industriels, la conclusion de conventions d'objectifs avec les gros consommateurs et la réalisation d'audits énergétique pour les PME, …  Potentiel d'économie d'électricité pour le patrimoine communal (bâtiments et autres installations consommatrices d'électricité propriétés ou faisant partie du patrimoine financier de la commune). |

Texte de la commune

### Carburants

|  |
| --- |
| Potentiel d'économie de carburants pour l'ensemble du territoire communal par des mesures comme la mise en place de transports publics (TP) performants et réseaux de mobilité douce attractifs, le remplacement de véhicules peu efficaces, la mise à disposition d'abonnements pour les TP à prix réduit et de vélos (électriques) en libre-service, …  Potentiel d'économie de carburants pour le patrimoine et l'administration communale (déplacements des employés, véhicules de l'administration ou autres véhicules propriétés de la commune). |

Texte de la commune

## Potentiel de développement des réseaux de transport et distribution de l'énergie

|  |
| --- |
| Description des possibles développements futurs (emplacement, quantités d’énergie, part renouvelable, etc.) des éventuelles énergies réseaux (chauffage à distance, gaz naturel/biogaz, électricité, etc.). |

Texte de la commune

# OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

|  |
| --- |
| Pour aller dans le sens de la vision à long terme énoncée au chapitre 3, la commune se fixe des objectifs spécifiques. Ceux-ci portent, d'une part, sur l’ensemble du territoire communal (motivation des groupes-cibles) et, d'autre part, sur le patrimoine communal (compétences propres). Ils concernent des thèmes spécifiques d’intervention et sont, dans la mesure du possible, quantifiés. Ils représentent les résultats attendus par étapes intermédiaires. Ces objectifs spécifiques, qui doivent contribuer significativement à concrétiser la vision et les lignes directrices (cf. chapitre 3), ont été définis en regard de la connaissance du territoire (cf. chapitre 4) ainsi que des objectifs fixés dans la conception cantonale de l’énergie. |

## Territoire communal

Les objectifs ci-dessous couvrent l’ensemble du territoire de la commune, c’est-à-dire qu’ils incluent tous les acteurs locaux dont dépend la consommation globale d’énergie sur le territoire communal. Ces acteurs sont composés des habitants, des entreprises, des pendulaires, etc. Ces différents groupes-cibles sont les consommateurs finaux. L’enjeu majeur consiste ici, dans la mesure du possible, à influencer leurs décisions de consommation et d’investissement et motiver les changements de comportements.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Économie d'énergie (\*)** | **Année de référence** | **2025** | **2035** | **2050** | **Remarques** |
| Consommation globale d'énergie |  |  |  |  |  |
| Consommation de chaleur |  |  |  |  |  |
| Consommation d'électricité |  |  |  |  |  |
| Optionnel : consommation de carburants |  |  |  |  |  |
| Optionnel : puissance annuelle moyenne par habitant de l'énergie primaire globale |  |  |  |  |  |
| Optionnel : émissions annuelles par habitant de gaz à effet de serre (équivalent CO2) |  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Énergies renouvelables (\*)** | **Année de référence** | **2025** | **2035** | **2050** | **Remarques** |
| Production globale d'énergies renouvelables |  |  |  |  |  |
| Production de chaleur renouvelable |  |  |  |  |  |
| Production d'électricité renouvelable |  |  |  |  |  |
| Électricité qualité naturemade star ou équivalent (achat et production locale) |  |  |  |  |  |
| Optionnel : production de carburants renouvelables |  |  |  |  |  |

(\*) Sous réserve de l'évolution démographique, économique, etc.

Ces objectifs sont destinés à être contrôlés périodiquement, à savoir tous les XX ans. Leur atteinte est calibrée en fonction de l'augmentation des objets (population, activité économique et industrielle selon l'indicateur choisi).

## Patrimoine communal

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Économie d'énergie (\*)** | **Année de référence** | **2025** | **2035** | **2050** | **Remarques** |
| Consommation globale d'énergie |  |  |  |  |  |
| Consommation de chaleur |  |  |  |  |  |
| Consommation d'électricité |  |  |  |  |  |
| dont éclairage public |  |  |  |  |  |
| Consommation de carburants |  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Énergies renouvelables (\*)** | **Année de référence** | **2025** | **2035** | **2050** | **Remarques** |
| Production globale d'énergies renouvelables |  |  |  |  |  |
| Production de chaleur |  |  |  |  |  |
| Production d'électricité renouvelable |  |  |  |  |  |
| Électricité qualité naturemade star ou équivalent (achat et production locale) |  |  |  |  |  |
| Optionnel : production de carburants renouvelables |  |  |  |  |  |

(\*) Sous réserve de modification du patrimoine communal.

Ces objectifs sont destinés à être contrôlés périodiquement, à savoir tous les XX ans. Leur atteinte est calibrée en fonction de l'augmentation des objets (surface de bâtiments chauffés, nombre de points lumineux ou km de rues éclairés selon l'indicateur choisi).

|  |
| --- |
| Afin de permettre une comparaison entre communes, les objectifs doivent au moins être indiqués en énergie finale1. Optionnel : calcul de la consommation d'énergie primaire4 et des émissions de CO2.  En outre, les objectifs dans les cases des tableaux ci-dessus peuvent être indiqués selon les variantes suivantes : en % de la valeur de l'année de référence, en valeur absolue de consommation ou de production (kWh), en consommation ou production par habitant (kWh/habitant).  L'année de référence est à définir par la commune. On considère qu'elle correspond à celle prise en compte dans les sections 3.2 et 3.3. |

# MISE EN ŒUVRE

Le plan d'actions de la commune contient les mesures qu'elle s'engage à mettre en œuvre sur le court (4-5 ans), moyen (5-15 ans) et long terme (>15 ans), dans le but de concrétiser la vision à long terme, les lignes directrices et les objectifs spécifiques présentés dans les chapitres précédents du présent document. Il s'agit de l’instrument de travail, un véritable « tableau de bord », pour le suivi et le contrôle des activités en cours et la planification des activités futures.

## Mesures de mise en œuvre

|  |
| --- |
| Les mesures sont présentées dans ce chapitre. Elles peuvent être détaillées en annexe dans des fiches de mesures et/ou sur une carte. En principe, le plan d'actions choisi doit permettre d’atteindre les objectifs spécifiques fixés (selon le chapitre 6), ce qu’il faut démontrer par une estimation sommaire des effets.  Les thèmes suivants peuvent notamment être traités dans le présent chapitre :   * Prise en compte des critères liés à l’utilisation économe et efficace de l’énergie ainsi qu’à la promotion des énergies renouvelables dans les différentes zones d’aménagement du territoire. * Étude des opportunités de recours aux énergies renouvelables et au CAD pour l’approvisionnement en chaleur de quartiers et bâtiments existants (en substitution des énergies fossiles, largement majoritaires actuellement) ou les bâtiments et quartiers à construire. * Étude de faisabilité de nouveaux réseaux ou d’extension de réseaux CAD existants en évaluant la possibilité d’introduire l’obligation de raccordement selon l’art. 4c, al. 1, let b de la loi cantonale sur l’énergie (LEn). |

Texte de la commune

## Indicateurs

|  |
| --- |
| Le contrôle des résultats est important pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la planification énergétique territoriale. Il permet de vérifier l’efficacité des différentes mesures et le degré de réalisation des objectifs. |

Texte de la commune

# CONCLUSION

|  |
| --- |
| Quelques mots de conclusion. |

Texte de la commune

# CARTES ET SYNTHESE (Optionnel)

|  |
| --- |
| Découpage de la commune en zones énergétiques avec un bref descriptif de chaque zone pour expliquer le choix du découpage.  Cartes de synthèse permettant de résumer, pour chaque zone énergétique, les aspects liés à la consommation d'énergie (p.ex. imposition d'un standard énergétique minimal pour les nouvelles constructions), à la production d'énergies renouvelables (p.ex. adapté pour la géothermie) et aux réseaux de transport et distribution de l'énergie (p.ex. obligation de raccordement à un réseau de chauffage à distance au bois). |

Texte et cartes de la commune

# ANNEXES (optionnel)

**Annexe 1 – Fiches de mesures (optionnel)**

|  |
| --- |
| Chaque fiche de mesure doit comprendre au moins les éléments suivants :   * Désignation de la mesure et indication de la situation à l'année de référence, * Objectifs quantitatifs et effets attendus (énergétique, financier, environnemental) de la mesure, * Priorité de mise en œuvre et taux de réalisation, * Délais et coûts, * Actions à entreprendre, * Responsable et acteurs concernés, * Conseils pour la mise en œuvre (p.ex. tenir compte de la protection du patrimoine, des futurs possibles raccordements sur un réseau de chauffage à distance, etc.).   Il est fortement suggéré de traiter les thèmes suivants dans les fiches de mesure :   * Économies de chaleur et d’électricité dans les bâtiments du patrimoine communal et sur l’ensemble du territoire de la commune, * Économies d’électricité dans l’éclairage public, * Production de chaleur et d’électricité renouvelables dans les bâtiments du patrimoine communal et sur l’ensemble du territoire de la commune, * Développement des énergies de réseau (si pertinent pour la commune), * Développement de la mobilité électrique avec un accent particulier sur l’infrastructure de recharge. |

Fiches de la commune

**Annexe 2 – Analyse détaillée de la consommation du territoire communal**

|  |
| --- |
| Comprend les différentes cartes, tableaux, graphiques et indicateurs récapitulatifs de la situation énergétique de la commune (territoire et patrimoine communal). Cette annexe comprend beaucoup plus de détails que la synthèse donnée dans le chapitre 3 « Situation actuelle de la commune » (cartes des énergies, statistiques du bâti, etc.). |

Texte de la commune

**Annexe 3 – Analyse détaillée du potentiel de production d'énergies renouvelables communales et régionales**

|  |
| --- |
| Comprend les différentes cartes, tableaux, graphiques et indicateurs récapitulatifs des potentiels énergétiques de la commune (territoire et patrimoine communal). Cette annexe comprend beaucoup plus de détails que la synthèse donnée dans le chapitre 5 « Potentiels énergétiques de la commune » (cartes par ressources, carte des rejets thermiques, etc.). L’échelle (communale/régionale) est à utiliser en fonction de la disponibilité des données pour chacune des ressources. |

Texte de la commune

**Annexe 4 – Méthodologie de travail**

|  |
| --- |
| * Décrire textuellement la démarche globale avec hypothèses principales. * Citer les sources de données, et préciser qualitativement leur fiabilité et leur disponibilité. * Préciser les données manquantes et la marge d'incertitude. |

Texte de la commune